



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire

N° 22/2018

LA MUNICIPALITE DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire.

1. Historique

Lors du développement du quartier mixte habitat-activités, sur les parcelles RF 70, 993 et 994 qui bordent la route de Lausanne et le chemin du Closel, la Municipalité avait pu négocier, avec le propriétaire et architecte du projet, la réalisation d'un trottoir permettant aux usagers piétonniers de se rendre soit en direction du cimetière, soit en direction du chemin du Lavoir, ceci en toute sécurité.

Ce trottoir, financé par la commune, se situe en grande partie sur le domaine privé et il est au bénéfice d'une servitude.

En contrepartie, le propriétaire a obtenu l'autorisation de la commune de construire quelques places de parcs privées le long du chemin du Closel, à ses frais évidemment.

Entre les places de parcs et le chemin en béton (chemin AF, amélioration foncière, construit lors du remaniement parcellaire dans les années cinquante), il restait un mètre de bordure sur le domaine public.

Dans un but de rationalisation et de coût, nous avons mandaté l'entreprise exécutant les travaux sur la parcelle voisine de réaliser ce mètre manquant (cette même entreprise a construit le trottoir).

Le choix s'est porté sur un raccord en béton qui correspondait aux matériaux utilisés pour le chemin AF. Une utilisation d'enrobé aurait fissuré du fait d'une élasticité non comparable entre le béton et le goudron.

Malheureusement, le béton utilisé par l'entreprise ne correspondait pas aux normes pour un matériel utilisé comme bande de roulement et ce raccord s'est très vite dégradé, provoquant le mécontentement de la part des propriétaires de véhicules parqués en bordure en raison des éclaboussures de béton, ainsi que de grosses problématiques d'entretien, que ce soit pour le balayage ou le déneigement.

2. Exposé des motifs

L'utilisation de plus en plus intensive de ce tronçon de route, due principalement aux nombreux logements construits ou en phase de réalisation, aux commerces, aux activités artisanales ou semi-industrielles et à la construction d'une ferme colonie à proximité nous obligent à entreprendre des travaux de réfection du chemin du Closel.

De plus, nous vous proposons de réaliser un tronçon de trottoir complémentaire en direction du cimetière, jusqu'au carrefour sur le chemin desservant les bâtiments de l'entreprise Sinss entre autres.

Après sondage des couches de terrain et étude, une réfection complète de ce chemin apparaît comme étant nécessaire, soit le démontage complet du chemin AF en béton sur le tracé proposé (voir plan en annexe) avec remise à neuf de l'encaissement, le démontage de la bande de raccord où le béton s'est dégradé sans refaire l'encaissement qui a été réalisé en 2013, ainsi que la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire.

L'entreprise responsable de la construction du raccord s'est engagée à prendre à sa charge les défauts incombant à son travail, c'est-à-dire le démontage du raccord en béton défectueux et la réalisation d'une couche bitumineuse sur la partie concernée.

3. Travaux proposés et planning

La Municipalité a mandaté le bureau Courdesse et Associés SA à Echallens afin de réaliser l'étude, les plans et aménagements, ainsi que de définir le coût de ce projet sur la base de soumissions rentrées, soit:

1. Réfection complète du chemin du Closel de 700 m² environ, partie chemin AF (démontage, encaissement et couches bitumineuses)
2. Réfection du raccord à charge de l'entreprise fautive de 250 m² environ, (démontage et couches bitumineuses)
3. Création d'un trottoir complémentaire de 45 m² environ.

Ce trottoir sera réalisé en partie sur deux domaines privés: Romande Energie (25 m²) et Mme et M. Isabelle et Patrick Pittet (18 m²). Nous avons reçu l'accord de ces deux propriétaires, dont les terrains seront mis gracieusement à disposition de la Commune, qui réalisera les travaux et s'occupera de l'entretien. Une servitude par tronçon en faveur de la commune sera établie en temps voulu.

Ces travaux seront réalisés de concert avec l'agriculteur qui construit une ferme de colonie sur la parcelle voisine « Sous la Ville », afin que ce dernier ne soit pas incommodé pour ses propres travaux de construction.

En période printanière ou estivale, ce dernier pourra emprunter le chemin de l'Essert pour accéder à son chantier.

Toutefois, nous souhaitons réaliser cette réfection dès ce printemps.

Nous estimons que la durée des travaux devrait s'élever à environ trois semaines afin de réfectionner cette route et de réaliser le trottoir complémentaire.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux est basé sur des montants soumissions rentrées.

Un montant de CHF 33'000.00 sera pris en charge par l'entreprise responsable des défauts constatés.

| | |
|---|-----------------------|
| 1. Réfection complète du chemin, y compris encaissement | CHF 191'000.00 |
| 2. Trottoir | CHF 19'000.00 |
| 3. Honoraires | CHF 31'800.00 |
| 4. Divers et imprévus (environ 5 %) + arrondi | <u>CHF 12'200.00</u> |
| 5. Total TTC | CHF 254'000.00 |
| 6. A charge de l'entreprise | <u>CHF 33'000.00-</u> |
| 7. Total TTC à charge de la commune | CHF 221'000.00 |

5. Incidences financières

En tenant compte d'un intérêt aléatoire de 3 % sur le capital investi de CHF 221'000.00, ainsi que d'un amortissement annuel de CHF 7'367.00.00 sur une période de 30 ans, les conséquences financières sur les budgets futurs seraient de CHF 13'997.00 (intérêt de CHF 6'630.00 + amortissement de CHF 7'367.00) la 1^{ère} année et diminueraient d'année en année pour s'élever à CHF 7'578.00 (intérêt CHF 221.00 + amortissement de CHF 7'357.00) la 30^{ème} et dernière année.

6. Conclusion

Afin de réfectionner un chemin communal qui dessert un quartier en développement et afin de compléter son réseau de trottoirs dans le but de sécuriser les usagers piétonniers, la Municipalité de Froideville vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la volonté d'entretenir notre réseau routier,
- vu la volonté de compléter notre réseau de trottoirs,
- vu le préavis N° 22/2018,
- vu que le projet figure au plan des investissements 2017 – 2022,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

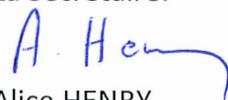
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin du Closel et la réalisation d'un tronçon de trottoir complémentaire,
2. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 221'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux,
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleurs conditions du moment,
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:

Alice HENRY

Froideville, le 12 février 2018/JFT/RG

Direction responsable: Service des routes – M. Albert **BLASER**, Municipal

Annexe: plan



Canton de Vaud
District : Gros-de-Vaud

Commune de Froideville
Chemin du Clozel

**Réfection de la chaussée
Prolongement du trottoir**

**Remplacement d'une conduite d'eau
(fonte 125 mm par PE 250/204.6 mm)**

Echelle : 1 : 500

Source: Géobases Etat de Vaud du 16.01.2018

Étude de projet :

COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA
Succ. de Jan & Courdesse SA et Jomini-van Buel SA
Pratz-Palud 7 - CP 191 - 1040 Echallens

Tél : 021 886 22 44
Fax : 021 886 22 47
Mail : echallens@courdesse-associés.ch
Web : www.courdesse-associés.ch

| | Date | Dessiné | Visé | Modifications |
|---|------|---------|------|---------------|
| A | | | | |
| B | | | | |
| C | | | | |
| D | | | | |
| E | | | | |
| F | | | | |
| G | | | | |
| H | | | | |

LEGENDE

- Travaux prévus
- Chaussées béton AF à dénivelé (largeur 3 m)
Piste ACT 22 N 2 x 8 cm et AC 11 N 4 cm
y.c. fondation **A**
 - Chaussées béton AF à dénivelé (largeur 1.5 m)
Contrôlé par Pizzen-Palud en 2013
Piste ACT 22 N 2 x 8 cm et AC 11 N 4 cm **B**
 - Chaussées béton AF à dénivelé (largeur 3 m)
Piste ACT 22 N 2 x 8 cm et AC 11 N 4 cm
y.c. fondation **C**
 - Élargissement de la chaussée, larg. 1.5 m, long 30 m
Piste ACT 22 N 2 x 8 cm et AC 11 N 4 cm
y.c. fondation **D**
 - Nouveaux trottoir (longueur env. 30 m., larg. 1.5 m)
y.c. fondation **E**
 - Remplacement de la conduite d'eau en fonte 125 mm
par un PE 150 P416 250/204.6 mm

DT n° : 5523-137

Fichier : 5523-137 PJT01.msa

Projet

Maître d'ouvrage :

Commune de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

| | Nom | Date | Format |
|---------|-----|------------|--------|
| Dessiné | LG | 16.01.2018 | A3 |
| Visé | LG | 16.01.2018 | |

